



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RECTORAT – DEC5

NOTE IMPORTANTE AUX CANDIDATS AU DNB

CONDITIONS D'ACCES AUX SALLES D'EXAMEN :

Les candidats doivent se présenter dans le centre d'examen au plus tard 20 minutes avant le début de chaque épreuve.

L'accès aux salles d'examen sera interdit après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard.

MATERIEL A APPORTER :

Les candidats consulteront la liste transmise aux Chefs d'établissement.

FRAUDE :

Il est interdit de pénétrer dans une salle d'examen avec un téléphone portable ou tout appareil permettant des échanges ou la consultation d'informations.

Avant le début de chaque épreuve, vous devez déposer près du bureau des surveillants de salle, pour la durée de l'épreuve, TOUT document ou matériel en votre possession qui préalablement n'aurait pas été autorisé.

TOUT MANQUEMENT A CES OBSERVATIONS EST SUSCEPTIBLE DE POURSUITE PAR L'AUTORITE ACADEMIQUE POUR TENTATIVE DE FRAUDE.

Les sanctions prononcées peuvent être :

- La nullité de la session d'examen
- L'interdiction de se présenter au DNB ou à tout autre examen pour une durée maximum de 2 ans.

RESULTATS :

Le jury est souverain et aucun recours n'est recevable contre les décisions prises conformément aux textes réglementaires.

Les résultats y compris les notes seront publiés sur INTERNET le mardi 8 juillet 2014 à partir de 16h00 à l'adresse suivante :

<http://publignet.ac-caen.fr/publignet/notes> ou <http://www.ac-caen.fr> - Rubrique : examens

RELEVÉ DE NOTES :

Candidats scolaires : les candidats pourront retirer leur relevé de notes dans leur établissement scolaire au cours du mois de septembre.

Il convient de le conserver soigneusement et d'en faire éventuellement des photocopies.

DIPLOME :

Candidats scolaires : ils devront se présenter dans leur établissement scolaire à partir de la 3^{ème} semaine d'octobre jusqu'à la fin du mois d'avril 2015 pour y retirer leur diplôme

Il convient de le conserver soigneusement et d'en faire éventuellement des photocopies.

**DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
MÉTROPOLE – LA RÉUNION - MAYOTTE**

Liste du matériel nécessaire au déroulement des épreuves.

A remettre aux candidats scolaires

Séries générale et professionnelle

Le matériel précédé d'un astérisque (*) est à fournir par le candidat.

| NATURE DES ÉPREUVES | MATÉRIEL NÉCESSAIRE AU CANDIDAT POUR COMPOSER |
|---------------------|--|
| FRANÇAIS | * L'usage d'un dictionnaire de langue française est autorisé (2 ^{ème} partie) |
| MATHÉMATIQUES | * Calculatrice autorisée * Stylos, crayons papier et de couleurs, effaceur, gomme, règle, compas, rapporteur, équerre, double décimètre |
| HISTOIRE-GÉOGRAPHIE | * Quelques crayons de couleur, règle |